



École de la Paix

Important

Document à conserver
toute l'année

Renseignements aux parents

Année scolaire 2023-2024



École De La Paix

830 Boul. Basile-Routhier, Repentigny, QC J6A 7W9
Téléphone : (450) 492-3576

Informations générales

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

DIRECTION

Maxime Brosseau, directeur
Nancy Hamel, directrice adjointe
Audrée-Maude Verville, directrice adjointe

SOUTIEN

Nayleth Karina Tueros, accueil secrétariat
Patricia Labelle, secrétaire d'école
Jacques Auger Jr, concierge de jour
Patrick Dallaire, concierge de soir
Fanny Demers, T.E.S
Stéphanie Plourde, T.E.S
Anick Gougeon, T.E.S
Garnelle Marie Pascale Misère, T.E.S
Myriam Laporte-Laberge, T.E.S

SERVICE DE GARDE

Stéphanie Duchesne, technicienne en SDG
Marie-Ève Arseneault, éducatrice classe principale
Maryse Desjardins, technicienne en loisir

Éducatrices et éducateurs

Pascale Lauzon
Christine Desforges
Tebra Bakhouché
Sonia Zoghلامي
Nabila Assili
Cecilia Talbott Garcia
Amal Khomssi
Naïma Benhamma
Zina Khaelfaoui
Noémie Lavoie
Manar Benferrou
Esther Larocque
Sylvain Franche
Yannia Pannetta

PERSONNEL ENSEIGNANT

Précolaire

001 Julie Beaulieu
002 Annie-Claude Hérard
003 Mélissa Langelier
004 Kim Leblanc

1^{re} année

101 Justine Laberge
102 Stéphanie Valcourt
103 Maryline Peterson
104 Kim Lachance

2^e année

201 Marie-Lou Thivierge
202 Audrey-Ann Froment
203 Émilie Gonzalez-Gaudreau
204 Andréane Lafortune-Coutu

3^e année

301 Geneviève Leblanc
302 Jessica Corneau-Deland
303 Catherine Deschamps
304 Fannie Légaré

4^e année

401 Andréanne Charette
402 Julie Crépeau
403 Rose Lemay

5^e année

501 Karine Trudel
502 Vanessa Bastien
503 Sabrina Marcoux-Lacharité

6^e année

615 Mélanie Dansereau
616 Kelly-Lee Bourget
617 Claudia Desjardins
618 Félicia De Ioris

TEMPS PARTAGÉ

102, 202, 204, 301 et 402 : Zakia Arab
PEPALS : Cynthia Poirier

SPÉCIALISTES

Musique : Geneviève Beaudry et Lori Gaucher

Anglais : Catherine Nozifort et Victoria Cucer

Éducation physique :

François Lessard
Laurance Tetu
Dominic Levesque

Orthopédagogie :

Catherine Dorion
Brigitte Côté
Geneviève Goyer (enseignante de soutien)

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Précolaire :

Surveillance : 9h03
A.M. : 9h08 à 11h42

Surveillance : 13h02
P.M. : 13h02 à 15h15

Primaire :

Surveillance : 8 h 00
A.M. : 8h10 à 11h42

Surveillance : 13h02
P.M. : 13h02 à 15h15

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

A.M. : 7 h 45 à 11 h 45
P.M. : 12 h 45 à 15 h 30

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Précolaire :

Matin : 6 h30 à 9h05
Midi : 11h36 à 13h06
Après-midi : 15h10 à 18h

Primaire :

Matin : 6 h30 à 8 h 10
Midi : 11 h 36 à 13 h 06
Après-midi : 15 h 10 à 18 h

SURVEILLANCE SUR LA COUR

Pour des raisons de sécurité, aucun élève n'est autorisé à jouer sur la cour avant et après les heures de classe. À **8h le matin et 13h02 en après-midi**, les élèves se placent en rang à l'endroit indiqué. Les enfants attendent le signal d'un intervenant pour entrer dans l'école.

Seuls les élèves qui fréquentent le service de garde sont autorisés à utiliser la cour de l'école en dehors des heures de classe.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Si votre enfant doit s'absenter, **vous devez déclarer son absence via le portail [Mozaik](#) ou communiquer avec le secrétariat de l'école, au numéro 450-492-3576 boîte vocale #1.** Laissez sur la boîte vocale des absences le nom de votre enfant, son groupe ainsi que le motif et la durée de son absence.

Lorsque votre enfant fréquente aussi le service de garde, **vous devez alors informer, à la fois, la secrétaire d'école et la technicienne du service de garde.**

Par mesure de sécurité, si votre enfant est absent de l'école et que nous n'avons pas reçu votre appel, la secrétaire tentera de vous joindre à la maison ou au travail.

Tout retard doit être justifié par un billet des parents ou un appel à l'école. Dans tous les cas de retard, l'enfant doit entrer par la porte du secrétariat pour y récupérer sa carte d'absence.

MALADIES CONTAGIEUSES

Le parent d'un enfant malade doit aviser l'école de l'absence de celui-ci. Il est important de vérifier auprès du médecin s'il s'agit d'une maladie contagieuse. Si tel est le cas, en aviser l'école. L'enfant ayant une maladie contagieuse devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit apte à suivre les activités scolaires.

IDENTIFICATION DES BIENS PERSONNELS

Il est recommandé de bien identifier les vêtements et les articles scolaires de vos enfants.

Informations générales (suite)

DÉPART HÂTIF D'UN ENFANT

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous informer par écrit ou par téléphone. Dans la mesure du possible, nous vous demandons de ne prendre aucun rendez-vous chez un spécialiste de la santé pendant les heures de classe. Il est important que votre enfant s'absente le moins souvent possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez plutôt rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Veillez prendre note que nous n'autorisons aucun enfant à quitter l'école seul pendant l'horaire de fréquentation scolaire.

Si vous autorisez le départ de votre enfant avant la fin des cours, vous devez passer le chercher au secrétariat de l'école.



VISITEURS

Les visiteurs sont toujours les bienvenus à l'école. Nous vous demandons toutefois de vous présenter au secrétariat, car aucun parent ne peut circuler dans l'école sans avoir obtenu l'autorisation. Nous devons assurer la sécurité des enfants et leur fournir un climat propice à l'apprentissage.

RENCONTRES SUR RENDEZ-VOUS

Pour rencontrer un membre du personnel, il est nécessaire de prendre rendez-vous en utilisant l'agenda ou en laissant un message téléphonique au secrétariat.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Vous devez signaler au secrétariat de l'école tout changement d'adresse et de numéro de téléphone (maison, travail, cellulaire) le plus rapidement possible.

De même, s'il y a des modifications en cours d'année, vous devez signaler tout changement au niveau des coordonnées de la personne que nous devons joindre en cas d'urgence. (informations sur la fiche urgence-santé de chaque enfant).

RENSEIGNEMENTS EN CAS D'URGENCE

Il est important que tous les parents informent leur enfant de l'endroit où il doit se rendre si jamais nous devons effectuer un départ hâtif de l'école (fermeture de l'école pendant l'horaire habituel) pour une force majeure (tempête, panne d'électricité, etc.)

En cas de tempête, vous pouvez consulter le site Internet du Centre de services scolaire des Affluents <https://cssda.gouv.qc.ca/>. S'il y a lieu, on annoncera la fermeture des écoles.

RÉCRÉATIONS



Elles sont nécessaires pour prendre l'air et se détendre. Pour garder un élève au secrétariat, nous demandons un **billet médical** justifiant la nécessité, pour l'enfant de rester à l'intérieur.

Lorsque les conditions climatiques l'imposent, les enfants prennent leur récréation à l'intérieur. Comme cette décision n'est prise que quelques minutes avant la récréation, les enfants se doivent de toujours porter des vêtements adaptés au temps qu'il fait.

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Nous tenons à vous informer que la majorité des communications s'effectue par courriel. Il est donc important que vous nous transmettiez votre adresse électronique afin d'être au courant de ce qui se passe à l'école.

Certaines lettres sont acheminées en version papier à la maison en cours d'année. Nous vous invitons à regarder fréquemment dans le sac d'école et l'agenda de votre enfant. Lorsque les documents s'adressent à l'ensemble des parents, nous les remettrons au plus jeune enfant de la famille.

DÎNERS À L'ÉCOLE

Aucun repas ne sera réchauffé au micro-ondes. Les contenants de type *thermos* sont autorisés.

Il peut arriver, occasionnellement, que vous souhaitiez que votre enfant dîne à l'école. Pour ce service de dépannage, vous devez communiquer par téléphone au numéro 450-492-3576 poste 2 et laisser le message avant 10h30. Vous devez aussi informer l'enseignante. En plus de son repas, votre enfant doit apporter ses ustensiles. Vous devez savoir que les friandises et la malbouffe ne sont pas autorisées.



COLLATIONS

La collation se prend en classe au moment et selon les modalités déterminées par le titulaire.

Certains élèves présentent des allergies sévères à certains produits alimentaires. Il peut même arriver que l'odeur entraîne une détresse respiratoire majeure. **Tous les produits à base d'arachides et de noix sont interdits à l'école. De même que les produits de poissons nécessitant une cuisson.**

D'autres produits pourraient également être interdits pour un groupe d'élèves selon l'allergie présente chez un élève du groupe.

PRISE DE MÉDICATION

Aucune médication ne sera administrée à votre enfant sans prescription du médecin. Le parent doit compléter et signer l'autorisation prévue à cet effet.

PÉDICULOSE (poux)

Si vous constatez que votre enfant est porteur, veuillez aviser l'école rapidement afin que les parents de la classe de votre enfant soient informés de la situation. Nous vous remettrons une procédure à suivre pour un traitement efficace.

Informations générales (suite)

TRANSPORT SCOLAIRE

L'école ne peut modifier le trajet des autobus du matin et de fin de journée. Pour toute question relative au transport, veuillez communiquer avec le Centre de services scolaire au numéro 450-492-9400 poste 6700.

Si votre jeune reçoit un billet de mauvaise conduite, il doit se présenter au bureau des T.E.S. Celle-ci émet alors un laissez-passer lui permettant de reprendre l'autobus à la fin de la journée. L'élève qui n'a pas remis son billet risque de ne pas pouvoir repartir par autobus. Les parents sont alors contactés par téléphone.

À la troisième plainte, l'élève se voit privé de transport scolaire pour une journée.

Si l'élève accumule trois nouvelles plaintes, donc à la sixième, **on suspend alors son privilège de transport pour cinq jours.** Une rencontre avec les parents est alors nécessaire pour que l'élève puisse bénéficier à nouveau du transport scolaire. Enfin, l'accumulation de trois nouvelles plaintes, soit à la neuvième, peut entraîner une perte définitive du transport scolaire, il faut bien comprendre qu'en raison de l'impact d'un comportement inadéquat sur la sécurité des élèves, on ne peut accepter que l'élève ne modifie pas ses attitudes.

La gravité et/ou l'importance d'un geste posé par un élève peut entraîner une suspension immédiate sans qu'on ait à passer chacune des étapes du système d'encadrement prévu. Cette décision appartient à la direction de l'école.



MONSIEUR MADAME

Dès le début de l'année scolaire, les adultes de l'école se présenteront en utilisant le «monsieur» ou le «madame» devant leur prénom.

Cette marque de politesse est instaurée dans le but de favoriser les relations respectueuses entre les enfants et le personnel en fonction dans l'école.

Exemple : « Bonjour madame Julie... »

HABILLEMENT

Il serait important que les élèves aient une paire de souliers ou d'espadrilles pour l'intérieur et une autre paire pour l'extérieur afin de garder l'école propre.

Les élèves doivent porter des vêtements qui respectent les convenances d'un milieu d'éducation. La tenue vestimentaire et les accessoires doivent être sobres et décents. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous référer au code de vie de l'école.



STATIONNEMENT

Nous vous demandons d'utiliser les stationnements dans la rue afin de permettre au personnel qui doit se déplacer d'avoir un accès rapide à leur véhicule. De plus, il est interdit de circuler en voiture dans le débarcadère entre 7h30 et 15h40

ABSENCE POUR VACANCES ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Nous constatons que de plus en plus de familles partent en vacances à différents moments de l'année. Souvent, des parents demandent aux titulaires de fournir devoirs, leçons, travaux faits en classe et parfois même de la récupération au retour. Ainsi, il nous apparaît important d'établir une pratique à cet égard bien que nous respectons votre décision de prendre un temps de pause qui n'est pas prévu au calendrier scolaire.

Au retour d'un voyage, l'enfant recevra son plan de travail habituel et pourra compléter ses travaux et faire l'étude nécessaire, et ce, sous la supervision des parents. Toutefois, le titulaire n'est pas tenu de fournir le travail à l'avance à l'enfant. Les évaluations manquées seront reprises au retour, si elles sont nécessaires aux enseignants afin de bien mesurer le niveau de compétence pour émettre un résultat au bulletin. Vous comprendrez que nous avons à cœur la réussite de tous nos élèves, mais nous devons cependant, pour assurer un fonctionnement efficace et fixer certaines limites.

SERVICE DE GARDE

Ouverture : 6 h 30
Fermeture : 18 h

Le service de garde est ouvert lors des journées pédagogiques. Nous vous demandons de porter une attention particulière aux dates limites d'inscription pour les sorties.

Pour toute information, vous devez communiquer avec la responsable du service de garde, au 450-492-3576 poste 2.

LIVRES

Les élèves sont responsables des livres qu'ils empruntent à l'école. Si votre enfant perd ou endommage un livre, des frais vous seront chargés.



* * * * *

*En terminant, il est important de retenir que l'école et la maison forment **une équipe** poursuivant le même but : l'éducation des enfants, partant du principe que chaque intervenant de l'école agit toujours dans le meilleur intérêt de l'élève, si vous ne comprenez pas une décision, communiquez avec l'équipe-école plutôt que de partager votre désaccord avec votre jeune. Ensemble, nous trouverons une solution.*

Bonne année scolaire !